

MAIRIE DE



BAYON

54290

NOMBRE DE MEMBRES

En exercice : 19

Présents : 19

Absents : 0

Excusés : 0

Nombre de suffrages
exprimés : 19

Pour : 19

Contre : 0

Abstentions : 0

Date de convocation

19/05/2020

Date d'affichage

28/05/2020

Le Maire certifie le caractère
exécutoire de la présente
délibération, qui a été
transmise en Sous-Préfecture
et publiée le :

28/05/2020



DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 03/06/2020

L'an deux mille vingt, le trois juin à 20h15, se sont réunis les membres du conseil municipal sous la présidence du Maire, Mme CHARROIS TARILLON Nicole.

Étaient présents : Mme CHARROIS TARILLON Nicole, M. CUNAT Damien, Mme BEURTON Sandrine, M. RAULIN Thomas, Mme DELORME Sylvie, M. DELIEGE Fabrice, Mme RAULIN Caroline, M. RUSE Serge, Mme LURION Eve-Hélène, M. BATTISTON Serge, Mme VAUNE Audrey, M. ROUY Christophe, Mme PETAT COLLE Annick, M. LAMOISE Régis, Mme RAUMEL Karine, M. GUIOT RAULIN Léonard, Mme COINTEAUX Chantal, M. DECLERQ Ludovic, Mme FRANCOIS Vanessa.

Étai(ent) excusé(s) : /

Étai(ent) absent(s) : /

A été nommé comme **secrétaire de séance** : M. BATTISTON Serge

Désignation d'un délégué à la SPL Gestion Locale (INPACT-GL) Délibération n°2020 - 32

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment, les articles L.1521-1 et suivants ;
Vu les dispositions de l'article L.1531-1 du Code Général des Collectivités Territoriales ;
Vu le Code de commerce, notamment ses articles L.210-6 et L.225-1 et suivants ;
Vu l'article 17 de l'ordonnance n° 2015-899 du 23 juillet 2015 ;
Vu la délibération du conseil d'administration du centre de gestion de la fonction publique territoriale de Meurthe-et-Moselle, numéro 18/61 relative à l'évolution du fonctionnement du centre de gestion et la création d'une société publique locale,
Vu les statuts de la Société publique locale Gestion Locale,
Les délégués sont désignés par vote à bulletin secret (art. L 2121-21 du CGCT). Toutefois, le conseil municipal peut décider, à l'unanimité, de ne pas procéder au scrutin secret aux nominations ou aux présentations. Il est décidé de ne pas procéder au scrutin secret.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité

DESIGNE

- M. Serge BATTISTON Titulaire
- Mme Eve-Hélène LURION Suppléante

aux fins de représenter la collectivité dans les différentes instances de la SPL Gestion Locale avec faculté d'accepter toutes fonctions qui pourraient leur être confiées, ainsi que tous mandats spéciaux qui leur seraient confiés par le Conseil d'Administration de la SPL, par l'Assemblée Générale des actionnaires ou par l'Assemblée Spéciale.

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.
Ont signé au registre les membres présents.
Pour extrait certifié conforme.
Fait à Bayon,
Le Maire

